

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Vingt Trois Janvier à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 14 Janvier 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13
Excusés	1

Présents BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra,
TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : CHAUVEAU Philippe

Pouvoirs : Philippe CHAUVEAU a donné pouvoir à Marie-Claire BOLLE

Secrétaire de séance : LUQUIAU Christophe

**DÉLIBÉRATION N°2025-03 – Avenants lot 3- Démolition Gros œuvre- Trarieux
Marché Réaménagement d'une habitation en pôle multi-activités dans le bourg.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du conseil municipal n°2024-34 du 20 Juin 2024 et n°2024-37 du 5 septembre
2024 portant sur l'attribution des entreprises pour le marché « Réaménagement d'une habitation
en pôle multi-activités »,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-16 du 24 juin 2020 relative aux délégations au
maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants,

- De conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après :
Lot n°3 -Démolition gros œuvre
Attributaire : Entreprise TRARIEUX
Marché initial : montant : 163 000.00 € HT 195 600.00 € TTC
Avenant n°1 : montant : 12 286.84 € HT 14 744.21 € TTC
Avenant n°2 : montant : 50 000.00 € HT 60 000.00 € TTC
Nouveau montant du marché : 225 286.84 € HT 270 344.21 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 24 janvier 2025

Le Maire

Jean-Guy VALETTE

Le secrétaire de séance
Christophe LUQUIAU

AR Prefecture

086-218601045-20250123-D03_2025-DE
Reçu le 28/01/2025

